

## Préfecture de l'Aube

### Avis d'enquête publique

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de la société CARRIÈRES CHAMPENOISES pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière à ciel ouvert de matériau calcaire située à JULLY-SUR-SARCE

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CARRIÈRES CHAMPENOISES, concernant le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière à ciel ouvert de matériau calcaire située au lieu-dit « Val des Choux » sur le territoire de la commune de JULLY-SUR-SARCE, du **mardi 23 mai 2023 à 10h00 au jeudi 22 juin 2023 à 18h00, inclus**.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier en mairie de JULLY-SUR-SARCE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ce dossier d'enquête comporte, notamment, une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et la réponse du porteur de projet à cet avis.

Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube à l'adresse suivante : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr) > Publications > Enquêtes publiques, consultations du public et déclaration d'intention > Enquêtes publiques – Préfecture de l'Aube,
- sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde – 10000 TROYES, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03 25 42 37 85) ou courriel ([pref-ep-carrieres-champenoises-jully@aube.gouv.fr](mailto:pref-ep-carrieres-champenoises-jully@aube.gouv.fr)).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courrier adressé à la préfecture de l'Aube.

Mme Martine ROUSSEL, retraitée de la fonction publique territoriale, commissaire enquêtrice, assurera des permanences dans la mairie de JULLY-SUR-SARCE, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public, les :

- **mardi 23 mai 2023 de 10h00 à 13h00,**
- **samedi 3 juin 2023 de 10h00 à 12h00,**
- **jeudi 22 juin 2023 de 15h00 à 18h00.**

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, mis à disposition en mairie de JULLY-SUR-SARCE aux jours et heures habituels d'ouverture,
- reçues de manière écrite ou orale par la commissaire enquêtrice aux jours et heures de permanences susmentionnés,
- adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice :
  - soit par correspondance envoyée au siège de l'enquête à la mairie de JULLY-SUR-SARCE, 1, place d'Armes – JULLY-SUR-SARCE (10260),
  - soit par courriel, à l'adresse suivante : [pref-ep-carrieres-champenoises-jully@aube.gouv.fr](mailto:pref-ep-carrieres-champenoises-jully@aube.gouv.fr) . La taille des messages électroniques et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à 40 Mo.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la préfète de l'Aube.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Anne-Blandine BOURGOIN, par courriel à [carriereschampenoises@groupebourgoin.fr](mailto:carriereschampenoises@groupebourgoin.fr) ou par voie postale à la société CARRIÈRES

CHAMPENOISES, 47 Grand rue à VAUDES (10260) ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube par courriel à [pref-ep-carrieres-champenoises-jully@aube.gouv.fr](mailto:pref-ep-carrieres-champenoises-jully@aube.gouv.fr) ou à l'adresse postale susmentionnée.

La préfète de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique et à la mairie de JULLY-SUR-SARCE pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube et seront tenus à disposition du public pendant un an.